

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de rugby à XIII**
représentée par son président, Monsieur Marc PALANQUES
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78810514600054

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 397 586 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 172 593 €, le solde restant s'élève à 224 993 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 45 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 442 586 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 531 342 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 10 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE RUGBY A XIII

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

07/2017
VISE LE 07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.0.126.7502

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	14366		16021	12500		13000
Nombre d'ATP	32300		33500	35000		35000
Nombre total de licences et d'ATP	46666		49571	47500		48000
Nombre et taux de licences féminines	1870 (13,02%)		3231 (20,17%)	1700 (13,6%)		1800 (13,85%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	(%)		(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2435 (16,95%)		2225 (13,89%)	(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	15		15	17		20
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière	30,18		-20,36	28,0 %		30,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	5		5	4		4
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet – SHN	92,86%		98,57%	96%		100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	96,87%		96,43%	96%		100%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	25		5	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	8 (86,89%)		8 (86,89%)	%		%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Assurer la continuité de la présence fédérale dans les instances internationales	1		1	3		3
Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive	86,2%		75	85%		85%
Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive	60%		66	65%		70%
Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive	74%		74	75%		75%
Mettre en place des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires	320		288	280		300
Développer le respect, l'éthique, et le fair play auprès de tous les publics	35		47	30		30
Rendre accessible la pratique à tous publics par l'aménagement des règles du jeu	120		130	135		140
Structurer le rugby à XIII français grâce à l'emploi et à la gestion administrative	7		7	7		7
Soutenir la formation de l'encadrement sportif	92%		94	95%		98%
Protéger la santé du pratiquant régulier et du pratiquant occasionnel	18		20	20		20
Atteindre les podiums internationaux	2		2	2		2

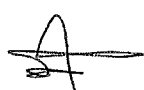
Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Rendre accessible la pratique à tous publics par l'aménagement des règles du jeu	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Structuration fédérale	104 000 €	40 000 €	32 500 €	71 500 €
	60 000 €	35 000 €	10 000 €	50 000 €
Mettre en place des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Action 1				
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Soutenir la formation de l'encadrement sportif	85 000 €	44 000 €	24 000 €	61 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Action 4				
Formations fédérales	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Formations fédérales	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
Formations fédérales	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
Structurer le rugby à XIII français grâce à l'emploi et à la gestion administrative	300 000 €	100 000 €	45 000 €	255 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	120 000 €	30 000 €	0 €	120 000 €
Action 4				
Structuration fédérale	120 000 €	30 000 €	0 €	120 000 €
Professionnalisation de l'activité	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
Protéger la santé du pratiquant régulier et du pratiquant occasionnel	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	111 500 €	75 000 €	41 586 €	69 914 €
Accompagnement sanitaire préventif	111 500 €	75 000 €	41 586 €	69 914 €
Prévention dopage	33 000 €	25 000 €	18 586 €	14 414 €
Promotion des APS comme facteur de santé	59 000 €	43 000 €	23 000 €	36 000 €
Atteindre les podiums internationaux	5 000 €	2 000 €	0 €	5 000 €
Action 2				
Promotion des APS comme facteur de santé	14 500 €	5 000 €	0 €	14 500 €
Atteindre les podiums internationaux	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Atteindre les podiums internationaux	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Aides personnalisées (AP)	18 760 €	18 760 €	0 €	18 760 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	123 000 €	50 000 €	45 000 €	78 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	200 000 €	95 000 €	75 000 €	125 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	125 000 €	80 000 €	62 000 €	63 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	240 000 €	105 000 €	70 000 €	170 000 €
Développer le respect, l'éthique, et le fair play auprès de tous les publics	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
TOTAL	1 927 760 €	735 260 €	442 586 €	1 485 174 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

45 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

397 586 €



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054

46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054

46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054

46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE

